Chiffres et données sur les inégalités femmes-hommes

Article en cours d'actualisation

vendredi 5 janvier 2018

Les rapports sociaux entre femmes et hommes sont caractérisés, selon les pays, par des inégalités plus ou moins marquées, notamment en matière de représentation politique et d'accès aux postes de décision, de niveaux de salaires et d'accès à des emplois diversifiés, de partage des fonctions dites "reproductives" (sphère domestique : soins aux enfants, repas, ménage, etc.). D'après les Nations unies, partout dans le monde, les violences à l'égard des femmes constituent une entrave majeure au développement humain et les Etats sont amenés à légiférer sur cette question.

Sommaire de cet article

- Démographie - Populations
- Législation, participation politique et décisionnelle
- Economie/travail/pauvreté
- Education
- Santé
- Violences
- Genre et culture
- Aide au développement
- Sources documentaires et statistiques

Démographie - Populations

La planète compte 7,7 milliards d'habitant-es en 2020, avec un ratio légèrement défavorable aux femmes (49,6 % contre 50,4% d'hommes). Cela correspond à 102 hommes pour 100 femmes.

"En temps normal" il y a à peu près le même nombre de femmes que d'hommes sur la planète et même un peu plus de femmes, sachant que les naissances masculines sont un peu plus élevés (105 garçons pour 100 filles), mais que les garçons et les hommes ont une espérance de vie à la naissance inférieure de celle des femmes en moyenne de 6 à 8 ans. Ainsi, en France : 85,6 pour les femmes et 79,7 pour les hommes en 2019. (Chiffres 2011 : 84,8 ans pour les femmes et 78,2 pour les hommes). Au cours des 60 dernières années, l'espérance de vie des femmes et des hommes a augmenté en moyenne de 14 ans.

L'Europe est la région du monde où la proportion de femmes est plus importante, en raison notamment du vieillissement de la population. En France métropolitaine, il y a 51,6% de femmes sur 62,8 millions de personnes ; elles forment 52,7% des 60-74 ans et 63,3% des 75 ans ou plus (janvier 2010).

Mais comme l'avait noté dès le début des années 1990 le prix Nobel d'économie, Amartya Sen, il « manque » plus de 100 millions de femmes et filles. Cette inégalité démographique est due au fait que des millions de bébés et fœtus de sexe féminin sont supprimés chaque année en raison de leur

moindre valeur supposée, de la préférence culturelle et sociale accordée aux fils dans certaines cultures, des facteurs sociaux-économiques (héritage, dot…). Infanticides, maltraitance, manque de soins existent dans certaines régions, sélection prénatale, avortements dans d'autres. Le non-enregistrement de naissances à l'état civil dans certains pays rend plus difficile de faire un état des lieux.

Les facteurs culturels traditionnels entrent en jeu sont aggravés à l'époque contemporaine par la politique de l'enfant unique en Chine instaurée en 1979, le fardeau de la dot (pourtant interdite en 1961) en Inde qui pèse plus lourd au fur et à mesure du développement économique, et, depuis les années 80, par la diffusion de techniques médicales relativement bon marché comme l'échographie, qui se diffuse notamment dans les classes moyennes. Le lourd déséquilibre démographique en Asie (particulièrement en Inde et en Chine, qui représentent plus du tiers de la population mondiale, ainsi qu'au Pakistan ou en Corée du Sud…) se traduit par une aggravation des trafics, des mariages forcés, de la maltraitance et de l'exploitation des fillettes et des femmes dans la sous-région.

En Chine, comme en Inde, les femmes "manquantes" seraient au nombre de 60 millions, au Pakistan 5 millions, au Bangladesh 3 millions, en Afghanistan 1 million, à Taïwan 400 000, en Corée du Sud 150 000. Le phénomène de "masculinisation" des naissances touche également le Népal, le Vietnam, mais aussi des pays moins souvent cités comme ceux du Caucase (Azerbaïdjan, Géorgie, Arménie où les taux d'avortement sont les plus élevés au monde) et les Balkans. Ainsi une étude publiée par l'INED en 2013 montre que le sexe-ratio à la naissance est actuellement de près de 112 garçons pour 100 filles en Géorgie, 115 en Arménie et atteint même 117 en Azerbaïdjan. Les sexe-ratio sont également en défaveur des filles en Albanie, au Monténégro, au Kosovo et dans certaines régions de « l'ex-République yougoslave de Macédoine. Cf. article
Au total, depuis une trentaine d'années environ 150 millions de femmes auraient dû naitre, surtout en Asie.

Mariages précoces et/ou forcés

Dans le monde environ 400 millions de femmes actuellement âgée de 20 à 49 ans ont mariées avant l'âge de 18 ans - dont plus d'un tiers avant l'âge de 15 ans. Les pays les plus touchés sont essentiellement en Asie (65 % des filles au Bangladesh, 43 % en Inde) et en Afrique (75 % des filles mariées avant 18 ans au Niger), particulièrement en zone rurale. Le dernier rapport de l'Unicef sur la situation des enfants en Asie du Sud (septembre 2014) indique que près de la moitié des filles sont mariées avant l'âge de 18 ans et une sur cinq avant l'âge de 15 ans - même quand la législation l'interdit. La scolarisation des filles est le principal facteur qui fait reculer les mariages précoces.

On estime que si aucune mesure n'est prise, environ 140 millions de jeunes filles se marieront avant leur 18e anniversaire au cours des dix prochaines années. Cela représente un tiers des adolescentes des pays en développement (à l'exclusion de la Chine). Environ 14 millions d'adolescentes deviennent mères chaque année (dont plus de 90% dans des pays en développement).(*OMS*)

- Carte et chiffres de l'ONG Girlsnotbrides
- Exposition photo

En ce qui concerne la France, selon un rapport de 2003 du Haut conseil à l'intégration, 70 000 jeunes filles pourraient être concernées par les mariages forcés. Ce chiffre est souvent considéré comme exagéré et concernerait le nombre de femmes étrangères de 15 à 18 ans présentes en général sur le territoire. Des enquêtes récentes montrent que le mariage forcé est en recul.
Selon l'enquête "Trajectoires et origines" portant sur un échantillon de 22 000 personnes, 9 % des femmes immigrées ayant entre 51 et 60 ans en 2008 se sont mariées contre leur gré (mineures pour 28 % et avant l'âge de 19 ans pour la moitié d'entre elles). Le chiffre diminue chez les 26-30 ans :

2 %, et il est de 1 % chez les filles d'immigrés de 26-30 ans. Ces femmes viennent principalement d'Afrique sahélienne, du Maghreb et de Turquie. (Christelle Hamel, Population & Sociétés, INED, juin 2011.) Les hommes victimes de mariages forcés viennent plutôt du Cambodge, de l'Inde ou du Pakistan (Association Voix de Femmes

Femmes cheffes de famille

La proportion de ménages ayant pour cheffe une femme continue d'augmenter, atteignant près d'un tiers du total des ménages dans certains pays en développement.

- Statistiques sur Géopopulation
- Ratio de la population femmes-hommes par pays dans le monde

Nationalité - droits civils

Les droits civils des femmes ne sont pas respectés partout. Des codes de la famille instaurent des discriminations en ce qui concerne l'autorité parentale, le mariage, le divorce, l'héritage… Au moins 25 pays ont des législations qui ne permettent pas aux femmes de transmettre leur nationalité à leurs enfants. La plupart de ces pays sont au Moyen-Orient, en Afrique du Nord et en Afrique sub-saharienne, mais l'Asie et l'Amérique sont également concernés.

Quelques pays n'ont toujours pas signé ou ratifié la Convention internationale pour l'élimination de toutes les discriminations envers les femmes (CEDEF), ouverte à signature en 1980 (Somalie, Soudan, Vatican, Iran, Etats-Unis, Ile de Palau…) et près de la moitié émettent des réserves, portant notamment sur l'égalité des hommes et femmes devant la loi et la liberté de circulation, le mariage, la procréation.

Législation, participation politique et décisionnelle

Cheffes d'Etat, gouvernements

Au niveau international, on compte en 2011 sur 192 chefs d'Etat et de gouvernement :
- 10 présidentes : Argentine, Brésil, Costa Rica, Finlande, Inde, Kyrgistan, Khosovo, Liberia, Lithuanie, Suisse
- 10 cheffes de gouvernement : Allemagne, Australie, Bangladesh, Croatie, Danemark, Islande, Slovaquie, Croatie, Thaïlande, Trinidad et Tobago
- 3 gouverneures générales : Antigua et Barbuda, Australie, Sainte Lucie

soit 9,5 pays ou territoires dirigés par des femmes.

- Site recensant les femmes ayant été cheffes d'Etat depuis 1945
- Base de données sur wikipédia en anglais (avec photos…)

Les femmes détiennent en moyenne 16 % des portefeuilles ministériels. Ces portefeuilles se diversifient mais concernent toujours en majorité les affaires sociales, l'enfance et la famille, la "condition de la femme" et récemment l'environnement.
En 2011, onze pays n'avaient aucune femme dans leur gouvernement (dont la Hongrie et la République Tchèque en Europe). Les pays du Sud de l'Europe, Italie, Espagne, Grèce comportent peu de femmes dans leurs gouvernements.

Quelques pays atteignent la parité : au Cap Vert, en Espagne, en Finlande et en Norvège, les femmes représentent 50 % ou plus du gouvernement. En France la parité est atteinte en France en

2012.

Chiffres européens
En mars 2011, dans les 27 pays de l'Union européenne, sur 444 ministres membres du gouvernement, on compte 113 femmes, soit 25,45 %.
En ce qui concerne les parlements nationaux, sur un total de 7121 parlementaires, on compte 1724 femmes, soit 24,21 % (un point de plus qu'en 2005) ; la situation est variable selon les pays : plus de 40% aux Pays-Bas et en Suède, moins de 10% à Malte et en Hongrie.
Sources : Fondation Robert Schuman

Elections européennes de 2014

Résultats des élections d'avril 2014 : le Parlement européen compte en moyenne 36,35 % de femmes, soit 271 sur 751 élu-es. (Chiffres provisoires juin 2014). Il n'y a guère de progression par rapport aux 35,05 % de juillet 2009. Sur les 28 pays de l'Union européenne, la France se situe en 9ème positon avec 43,24 % de femmes. Les cinq premiers sont Malte (plus de 66 %), Suède, Irlande, Finlance, Estonie. Les cinq derniers : Slovaquie, Hongrie, Pologne, Chypre, Lituanie (9 %)

Avec 5,3% des voix aux élections européennes (contre 2,2 % en 2099), le parti féministe suédois Feministiskt Initiativ obtient un siège au Parlement européen, Soraya Post, avocate défenseure des droits des minorités, elle-même d'origine Rom

En près de 40 ans, le Parlement européen a été présidé par 12 hommes et 2 femmes (élu-es sur désignation du parti majoritaire).

Parlementaires

Au moment de la conférence internationale de Pékin en 1995, les femmes occupaient 11,3 % des sièges parlementaires. Quinze ans plus tard, on comptait en moyenne 19 % de femmes dans les parlements, soit une augmentation d'un peu plus de 8 % entre 1998 et 2009. **En 2014, les Parlements toutes chambres confondues sont composées de 21, 8% de femmes**. L'Union Interparlementaire note que dans les 49 pays qui ont connu un renouvellement parlementaire en 2013, 26,4% de femmes ont été élues ou nommées ; ce sont surtout les dispositifs de quotas (mis en place par les partis ou par les législations nationales) qui favorisent ces évolutions. *Source :Union interparlementaire au 1er janvier 2014.*

En 2013, les femmes sont environ 15 % aux présidences de chambres parlementaires.
Début 2010, 35 femmes étaient présidentes de chambres parlementaires sur 269 postes. En 2009, plusieurs pays comptaient pour la première fois une femme à la tête d'une chambre parlementaire : la Bosnie-Herzégovine, le Botswana, la Bulgarie, le Gabon, le Ghana, l'Inde et la Lituanie.

10 femmes sont présidentes de chambres parlementaires en Europe en 2011 : Allemagne, Autriche, Bulgarie, République Tchèque, Estonie, Austria, Lettonie, Lithuanie, Pays-bas, Roumanie, Royaume-Unie.

Au niveau des Etats membres de l'Union européenne, la proportion de femmes parlementaire est de 24% dans les chambres uniques/basses, et de 19 à 21% dans les chambres hautes quand celles-ci existent. Au Parlement européen on compte 31 % de députées en 2009 (16,3 % en 1979).

A l'échelle régionale, selon l'Union internationale parlementaire
"En 2009, l'Afrique a enregistré des progrès remarquables en matière de représentation des femmes. En moyenne, 29 % des sièges renouvelés dans les 10 chambres concernées ont été obtenus par des femmes, portant ainsi la moyenne globale sur le continent africain à 18,7 % à la fin 2009. En

Afrique du Sud, les femmes ont remporté 43,5 % des sièges lors de l'élection de la chambre basse, ce qui fait de cette chambre la troisième au classement mondial.
Le continent américain a continué à progresser à un rythme constant, puisque 25 % des sièges sur près de 1 800 soumis à un renouvellement sont échus à des femmes.
Dans la région arabe, les résultats de 2009 ont été mitigés. Pour la première fois, quatre femmes ont été élues au Parlement du Koweït. En revanche, aucune n'a femme n'a été nommée au Conseil consultatif d'Arabie saoudite. Toutefois, les femmes représentent désormais 9,5 % des parlementaires de la région, soit plus du double par rapport à 1995 (4,3 %)".

– Statistiques parlementaires détaillées et analyse au niveau international

A ce rythme, la représentation politique des femmes n'atteindra pas la parité de 40 % à 60 % avant 2045… [1]

Plus de 20 pays ont encore des lois discriminatoires envers les femmes. Une vingtaine de pays seulement (dont le Rwanda, le Costa Rica ou l'Afrique du Sud…) ont atteint l'objectif de 30 % de femmes élues, proportion considérée par l'ONU comme minimale pour que l'élaboration des politiques reflète les valeurs sociales, économiques et culturelles de l'ensemble de la société. La participation des femmes aux postes de décision économique et politique reste marginale .

– Base de données des femmes exerçant des postes de responsabilité poltique sur wikipédia

La parité en France

Les femmes constituent 51,4 % de la population française soit 31,1 millions de personnes, 52% de l'électorat et 53% des inscrit-es sur les listes électorales.

Mais le principe de parité inscrit dans la loi en 2000, offre des résultats très contrastés selon les modes de scrutins. En 2002, l'Assemblée nationale ne comptait que 12,3 % députées, en 2007 18,5 %, en 2012, 26,9 %. Ce sont surtout les sanctions financières qui ont inciter les partis à présenter des femmes.

2017 : 223 femmes font leur entrée à l'Assemblée nationale (pour 354 hommes), soit 38,65% des élu-es (et 42,4% de femmes parmi les candidats présentés). Ceci est lié au fait que le parti majoritaire a opté pour la parité ; il n'avait par ailleurs pas de députés sortants hommes à placer, ce qui lui a permis d'investir plus de femmes que d'hommes (266 candidatures féminines contre 260 masculines). De son côté, Les Républicains ne compte que 23,89% femmes élues.
La France occupe en 2017 la 4ème place dans l'Union européenne, après la Suède (46% de femmes), la Finlande (42%), l'Espagne (39%). Elle passe également du 64ème au 17ème rang mondial.

Les femmes représentent en France :
– 38,65 % des députés en 2017 (26,9 % des députés, soit 155 sur 577 aux élections de 2012 ; 18,5 % en 2007)
– 25 % des sénateurs (soit 87 sur 348) en 2014 (contre 16,9% de sénatrices en 2004). Aux sénatoriales partielles de septembre 2014 où 178 sièges essentiellement occupés par des hommes étaient en jeu, 38 femmes seulement ont été élues (soit 21 %). De 23 % en 2011 les sénatrices passent donc à 25 %.
– 43 % de députées européennes en 2014 (32 femmes élues pour 42 hommes - soit moins que les 44 % de femmes en 2009.
– Elections régionales de 2015 : grâce au mode de scrutin, les femmes constituent 47,8 % des élu-

es dans les nouveaux conseils régionaux. Mais les têtes de liste ayant été majoritairement des hommes (134 hommes sur 171 têtes de liste au premier tour), la parité n'est pas tout à fait atteinte. Et il n'y a que trois présidentes sur 13 régions (en métropole : Languedoc-Roussillon-Midi-Pyrénées (PS) ; Bourgogne-Franche-Comté (PS) ; Ile-de-France (LR)). Les affectations des vice-présidences restent passablement stéréotypées : femmes majoritaires pour l'éducation, la formation, la santé ; hommes dans les finances, l'emploi, le transport…
(Chiffres précédents : 48 % des conseillers régionaux, dont 7,7% de présidentes de conseil régional et 45,5 % de vice-présidentes. Sur 26 régions, 3 femmes seulement sont présidentes (Guadeloupe, Franche-Comté, Poitou-Charente)).
– 50 % des conseillères départementales en mars 2015 (suite à l'obligation de candidatures mixtes pour les conseils départementaux qui vont remplacer les département), mais **seulement 10 femmes élues ou réélues présidentes sur 101 départements** (Bouche du Rhône, Creuse, Doubs, Finistère, Gouadeloupe, La Réunion, Lozère, Martinique, Paris, Pyrénées-Orientales)
(Chiffres précédents : 13,9 % de conseillères générales et 5 % de présidentes de Conseil généraux en 2011 (contre 12,3 % des conseillers généraux, et 6,1 % des présidentes de conseils généraux en 2008). Sur 100 départements, 5 femmes seulement étaient présidentes : Paris, Pyrénées-Orientales, Rhône, Haute-Vienne, Martinique)
– 48,2% conseillères municipales dans les communes de 1 000 habitants et plus aux élections de 2014 et 40,3% toutes tailles de municipalités confondues, grâce à la loi de 2013 imposant la parité des candidatures.(Aux élections de 2008, les chiffres étaient de 35 % des conseillers municipaux et 13,8 % de l'ensemble des maires).
– 43,7 % de femmes dans les intercommunalités en 2014 (contre 25 % précédemment)
– 50 % de femmes lors de la constitution du nouveau gouvernement en 2012 (contre 33,3 % dans le précédent gouvernement), la France occupe depuis la 2ème place en Europe. Le gouvernement est resté paritaire lors du remaniement d'avril 2014. Mais les femmes n'occupent pas les ministères les plus importants.

Il y a donc une nette progression à **l'Assemblée nationale en 2012**, même si la France n'occupe que la 10ème place sur les 27 pays de l'Union européenne et le 69ème rang mondial sur 190 pays en 2011. Par ailleurs on a observé de fortes disparités selon les partis. A gauche, sur les 44,8% de femmes investies, 36,7% ont été élues (PS : 37,5% de femmes parmi ses députés élus ; EELV : 52,9% ; Parti radical de gauche : 33,3%. A droite, les femmes ne représentaient que 38,4% des candidates, 12,8% ont été élues. Les partis centristes n'ont aucune députée et 13,9% des élus de l'UMP sont des élues. Globalement un recul a été observé avec seulement 40 % de femmes candidates *Source et chiffres complémentaires : Haut consseil de l'égalité*).

Le mode de scrutin a un impact direct sur la parité, comme en témoigne le résultat des municipales de mars 2014. Dans les communes de moins de 1000 habitant-es, où l'obligation de parité des candidatures ne s'impose pas, la proportion de femmes n'augmente que lentement, passant à 34,9% en 2014 (contre 32,2 en 2008 et 30 % en 2001). Par ailleurs les fonctions de maires et présidents d'intercommunalité restent largement masculines, du fait que les têtes de liste étaient à 83 % des hommes…

Le pourcentage de femmes élues maires en 2014 serait de 15,9 % (selon les chiffres du ministère de l'Intérieur, soit 5714 femmes sur 35 885 maires recensés à fin avril). On observe donc une progression par rapport aux 12,06 de 2008. Celle-ci reste faible, car il n'y avait que 17 % de femmes tête de liste au premier tour (16,5 en 2008). Par ailleurs le pourcentage de femmes ne dépasse pas 12,3 % dans les villes de plus de 30 000 habitant-es.
Notons qu'en 1965, les femmes représentaient 1,2 % des maires ; 2,8 % en 1977 ; 4 % en 1983 ; 5,5 % en 1989 ; 7,5 % en 1995 ; 10,9 % en 2001 ; 13,9 % en 2008…

Elections cantonales de 2011 : moins d'un candidat sur quatre était une femme. Elles représentaient 23,2%, contre 20,9% en 2008, et 21,5 en 2004. Ventilation par parti politique : EE les Verts 35,8%, PS 23,1% ; UMP 18,6% ; Radicaux de gauche 12,4%. Résultat des élections : 13,9 % de conseillères générales et 5 % de présidentes de Conseil généraux.
Toujours selon l'Observatoire de la parité, les femmes pourraient être moins de 18 % dans les "conseils territoriaux" créés par la réforme territoriale de 2010, qui entrera en vigueur en 2014 si les élections se font au suffrage uninominal à deux tours, sans obligation de parité... Rubrique parité du Haut conseil de l'égalité (qui remplace l'Observatoire de la parité)
Entretemps selon une **loi votée en 2013** les « conseillers départementaux » devront en 2015 se présenter en « binôme », composé de « deux membres de sexe différent ».

C'est au Parlement européen que les femmes sont les plus nombreuses, en raisons notamment du fait que la loi sur la parité s'applique aux élections européennes depuis 2004 - sauf pour les têtes de liste, qui restent majoritairement des hommes. Aux élections de 2009, les femmes constituaient 44,4 % des élus, faisant de la France le 6ème pays européen le plus représenté par des femmes.

Mais aux élections de 2014, où la France 74 élu-es, il y a 32 femmes élues eurodéputées pour 42 hommes, soit 43 % de femmes. Les têtes de liste étaient en majorité des hommes... Le déséquilibre est fort dans certains partis, comme PS/PRG : 8 hommes, 5 femmes.

– Chiffres et analyse de l'INSEE sur la participation des femmes à la vie politique française

Au sein des administrations publiques des pays de l'Union européenne, les femmes occupent un tiers des postes des deux niveaux les plus élevés de la hiérarchie. Dans le domaine juridique : on compte seulement 31% de femmes juges des cours suprêmes.

– Liste des femmes dirigeantes politiques dans le monde (en 2014), sur le site www.populationdata.net

Economie/travail/pauvreté

Dans le monde, les femmes effectuent les 2/3 du nombre d'heures de travail et produisent plus de la moitié des aliments, mais elles ne gagnent que 10 % du revenu total, possèdent moins de 8 % des terres, reçoivent moins de 5 % des prêts bancaires. Dans les régions les plus pauvres et de forte émigration, jusqu'à 70 % des femmes travaillent dans l'agriculture.

Les femmes effectuent la majeure partie du travail domestique et de soins non comptabilisé dans l'économie. En Afrique subsaharienne, elles passent 40 milliards d'heures par an à l'approvisionnement en eau de la famille, ce qui équivaut à une année entière de travail de toute la population active de la France.

Lors des 30 dernières années 552 millions de femmes sont entrées sur le marché du travail et 4 travailleurs sur 10 sont des femmes mais elles gagnent en moyenne 80 centimes contre 1 euros pour les hommes (Rapport Banque mondiale 2012).

218 millions d'enfants travaillent dans le monde, parmi eux, plus de 100 millions de fillettes. Parmi les enfants de moins de 12 ans qui travaillent, les filles (54 millions, dont 20 millions affectées à des tâches dangereuses) sont plus nombreuses que les garçons (OIT). La situation est en aggravation dans le contexte de la crise économique actuelle.

Les femmes constituent 70 % des 1,2 milliard de personnes vivant avec moins de 1 dollar/jour.

L’égalité salariale n’existe dans aucun pays. Ainsi, dans l’Union européenne, les femmes gagnent en moyenne 17 % de moins que les hommes. Partout le chômage, la précarité, le travail non qualifié et à temps partiel touchent en premier lieu les femmes. Dans le secteur formel, en moyenne 1 homme sur 8 occupe un poste de haute direction, pour une femme sur 40.

Union européenne

Le taux de chômage en Europe est de 10 % pour les femmes et 9,7 % pour les hommes en 2011. 31.5% des femmes travaillent à temps partiel dans l’UE contre 8.3% des hommes. Les femmes constituent un "soutien économique secondaire" dans la majorité des foyers européens. Elles sont le soutien économique principal dans 10 à 30 % des foyers. Les femmes continuent à assurer l’essentiel du travail non rémunéré, travail domestique et de care. Plus de 80 % des "familles monoparentales" sont dirigées par des femmes et 34 % de ces familles vivent dans la pauvreté (Commission européenne, Eurostats).

La prise de décision économique et financière est assurée quasi exclusivement par des hommes en Europe Les 27 gouverneurs des banques centrales des Etats membres de l’Union européenne sont des hommes et les organes décisionnels clés au sein de ces organisations comprennent 83% d’hommes et 17% de femmes. Les 23 membres du conseil des gouverneurs de la Banque Centrale européenne (soit 6 directeurs et 17 gouverneurs des Banques centrales nationales) sont tous des hommes (juin 2011).
Prise de décision dans les 614 sociétés les plus importantes côtées en bourse : le poste de président est occupé à 97 % par des hommes, et les membres composant l’organise décisionnel le plus élevé sont à 89 % des hommes. A noter qu’au niveau des entreprises en Europe, on compte 33 % de femmes entrepreneures.

Ecarts de salaires

Au niveau européen, selon la commission, "l’écart de rémunération entre les hommes et les femmes (la différence moyenne de salaire horaire brut des femmes et des hommes, tous secteurs économiques confondus) demeure de 17,8 %, l’Estonie affichant 30,9 %, la République tchèque 26,2 %, l’Autriche 25,5 % et l’Allemagne 23,2 %, contre 4,9 % pour l’Italie, 8,5 % pour la Slovénie et 9 % pour la Belgique et la Roumanie 16.
– Dernières statistiques des écarts de salaires dans l’Union européenne (en anglais)
– Statistiques OCDE

Quelques données pour la France

En 2013, le "Gender Gap Report" du World Economic Forum - qui étudie les disparités hommes-femmes en matière de participation des femmes à la vie économique, représentation politique, éducation, santé et longévité dans 136 pays - classe la France à la 45ème place en terme d’égalité femmes hommes, ce qui constitue une amélioration par rapport à la 57ème place de 2012. Les chiffres varient d’année en année notamment en fonction de l’évolution ou de la régression du nombre de femmes suite à des remaniements ministériels ou des élections. La France est loin derrière les pays les plus avancés : à la première place figure l’Islande, puis la Finlande, la Norvège et la Suède, suivis de Philippines, Irlande, Nouvelle Zélande, Danemark, Suisse, Nicaragua…

En France 30% des femmes travaillent à temps partiel contre 5% des hommes. Sur les 4,1 millions d’actifs à temps partiel, 83% sont des femmes. Pour 28% de ces femmes, le temps partiel ne correspond pas à un choix mais est "subi", et elles souhaiteraient pouvoir travailler davantage (Insee).

En France, les femmes n'occupent qu'un quart des postes d'encadrement des entreprises du secteur privé, alors qu'elles représentent près de 46 % de la population active (2004). Parmi les 300 000 dirigeant-es salarié-es d'entreprises, 17% sont des femmes. Elles ne constituent que 7% des cadres dirigeants des 5000 premières entreprises françaises.

Les choix professionnels féminins sont largement influencés par des stéréotypes de genre. En 2012, 50,6 % des emplois occupés par les femmes sont concentrés dans 12 des 87 familles professionnelles contre 20 familles professionnelles concentrant plus de 50% des emplois occupés par les hommes. (Enquête Emploi 2012 Insee).

Les retraites

Les femmes partent en retraite, en moyenne, à 61,4 ans et les hommes, 59,5 ans. 41% des femmes ont effectué une carrière complète contre 86 % des hommes. Les femmes valident 20 trimestres de moins que les hommes : 137 pour les femmes et 157 pour les hommes. *(Source : DREES 2006 / C.O.R. 2008, cité par l'Observatoire de la parité)*

En 2012, les femmes retraitées touchent 951 euros en moyenne contre 1 654 euros pour les hommes. En 2011, les femmes (soit près de 8 millions de personnes) touchaient 932 € contre 1603 € pour les hommes (7,4 millions), soit 42 % de la retraite des hommes ; ceci en droit direct tous régimes confondes (= hors pension de réversion et majoration pour trois enfants et plus). L'écart a un peu baissé par rapport à 2004.
La différence s'explique notamment par les carrières incomplètes et moins bien rémunérées des femmes.
A noter : "avec le retrait progressif, à partir du 1er janvier 2012, du dispositif de départ anticipé pour les fonctionnaires, parents de trois enfants ou plus, les femmes ont été moins nombreuses en 2012 à prendre leur retraite. Alors qu'en 2011, elles avaient liquidé massivement leur droit pour profiter du dispositif". (Bilan annuel de la DRESS *Les Retraités et les Retraites*, 2014)
– Chiffres détaillés sur le site inegalites.fr

La maternité a des conséquences négatives sur la carrière professionnelle des femmes, mais n'a quasi pas d'impact sur le statut professionnel des hommes vivant en couple, selon l'enquête récemment mise en ligne par le Centre d'études et de recherches sur les qualifications (CEREQ). D'après cette enquête, "après la naissance d'un premier enfant, 17 % des mères passent à temps partiel, 11 % changent de poste, 7% démissionnent et 4% prennent un congé parental à temps complet, quand 91 % des pères ne déclarent aucun changement dans leur situation professionnelle. L'arrivée d'un deuxième enfant renforce ce clivage. La principale explication réside dans le fait que ce sont toujours les femmes qui assument l'essentiel des charges domestiques et que cette « spécialisation vers des rôles conjugaux traditionnels" s'accentue au fur et à mesure que la famille s'agrandit. Cette division des tâches persiste même lorsque la femme a la situation professionnelle la plus avantageuse dans le couple : 25% des femmes qui déclarent gagner au moins autant et travailler au moins autant de temps que leur conjoint assurent tout de même l'essentiel des tâches domestiques".

– Faits et chiffres de l'égalité professionnelle sur le site d'Adéquations
– Ratios des salaires femmes-hommes dans les différents pays
– Part des femmes occupant des postes à responsabilités dans les différents pays

Le travail domestique

Partout dans le monde, les femmes assument la grande majorité du travail domestique et de "care", qui n'est ni rémunéré ni comptabilisé dans le PIB. Ainsi, "sur les 38 milliards d'heures de travail

domestique réalisées par les Français, 77 % sont pris en charge par les femmes, si l'on compte le travail domestique « dur », en dehors de celui qui peut être assimilé à des loisirs. Aux âges médians, elles font environ 35 heures de travail domestique par semaine qui s'ajoutent souvent à un travail -mal- rémunéré". Ce serait l'équivalent d'au moins 17 % du PIB national, 36 % selon d'autres modes de calcul. (Travaux de Delphine Roy, chargée d'étude à l'Insee).

En France, les femmes en couple ayant au moins un enfant consacrent 34 heures hebdomadaires de travail domestique contre 18 heures pour les hommes dans la même situation.
Les femmes consacrent 3 h 46 par jour aux loisirs, les hommes 4 h 24 par jour. "La différence ne porte pas sur la télévision, la lecture ou la promenade mais sur le temps dédié aux jeux, à Internet et au sport".(Insee, enquête Emploi du temps 2010)

Education

Environ 776 millions d'adultes – soit 16% de la population adulte du monde – ne sont pas alphabétisés. Les deux tiers sont des femmes. La situation ne semble pas s'améliorer depuis quelques années. L'Unesco indique en mars 2014 que 100 millions de jeunes femmes dans les pays pauvres sont analphabètes.

En 2008, 70 millions d'enfants, dont 53 % de filles, n'étaient pas scolarisés, dont près de la moitié en Afrique subsaharienne. L'écart se réduit, il était de 57 % de femmes en 1999.
En 2014, 31 millions de filles ne sont toujours pas scolarisées. Selon l'Unesco, la moitié d'entre elles n'iront jamais à l'école.

En 2008, 513 millions d'élèves – soit 58 % de la population d'âge scolaire concernée – étaient scolarisés dans l'enseignement secondaire, soit près de 76 millions de plus qu'en 1999. Malgré les progrès enregistrés, l'accès au secondaire demeure limité pour la plupart des jeunes. En Afrique subsaharienne, 75% des enfants en âge de fréquenter l'école secondaire ne sont pas scolarisés dans ce niveau.

En 2006, sur les 176 pays pour lesquels les données étaient disponibles, 59 avaient réalisé la parité entre les sexes dans l'enseignement primaire et secondaire – soit 20 de plus qu'en 1999. Dans le primaire, près des deux tiers des pays avaient réalisé la parité. Cependant, plus de la moitié des pays d'Afrique subsaharienne, d'Asie du Sud et de l'Ouest et des États arabes n'avaient pas atteint l'objectif. Seulement 37% des pays du monde avaient réalisé la parité entre les sexes dans l'enseignement secondaire. **En 2011, 60% des pays ont atteint la parité dans l'enseignement primaire et 38% seulement dans le secondaire.**

D'après le Rapport mondial de suivi sur l'Éducation pour tous de 2013-2014, au vu des tendances actuelles, d'ici à 2015, seuls 70% des pays auront atteint la parité dans l'enseignement primaire et 56% dans le premier cycle de l'enseignement secondaire. Les filles les plus pauvres parviendront à l'achèvement universel des études primaires 60 ans après les garçons les plus riches.

Mais ces objectifs quantitatifs ne tiennent pas compte de la qualité de l'enseignement, de l'attitude souvent différenciée des enseignant-es envers les filles et les garçons, des violences de genre en milieu scolaire et du problème qui persiste des stéréotypes de genre véhiculés dans le matériel pédagogique. Ainsi, d'après des enquêtes dans dix pays pour le rapport de la Campagne mondiale pour l'éducation*Discriminations de genre dans l'éducation : la violation des droits des femmes et des filles*, "les filles sont victimes de discriminations sexistes dès l'âge de sept ans : une écolière sur dix (10%) du primaire déclare être « malheureuse d'être une fille », ce chiffre double à l'âge où elle atteint le niveau secondaire (20%). Raisons invoquées : des restrictions dans leur liberté, le manque

de possibilités de réussite par rapport aux garçons et un sentiment d'insécurité ou d'être plus exposées au harcèlement que les garçons".

La tendance se confirme à une présence plus élevée de femmes que d'hommes dans les effectifs de l'enseignement supérieur au niveau mondial, en particulier dans les régions les plus développées, les Caraïbes et le Pacifique. En 2009, 51 % des étudiants sont des femmes. Mais dans certains pays, comme l'Iran, un taux très importants de jeunes filles à l'université se débouche pas sur un accès égal aux emplois et aux responsabilités.

Dès qu'on monte dans la hiérarchie dans les milieux universitaires et de la recherche, les femmes sont moins nombreuses. Dans l'Union européenne, seule un professeur d'université sur 10 est une femme. En France, au niveau des postes de direction et de présidence des établissements universitaires, il n'y a que 13% de femmes sur 108 personnes.

Si en France les femmes sont majoritaires parmi les étudiant-es (56%), elles sont très minoritaires dans le monde de la recherche. Elles représentent 1/3 des chercheurs-euses publiques et 40% des maîtresses de conférence. Plus on monte dans la hiérarchie professionnelle, moins on trouve de femmes. Ainsi en 2006, on compte seulement 18,5% de femmes professeures d'université. [Emmanuelle Latour, Mouvements, 2008]. Au CNRS, qui contient 30% d'effectifs féminins, les femmes ne représentent que 25% des directeur-trices de recherche 2e classe, 12% des directeur-trices de recherche 1ère classe, 12% des directeur-trices de recherche de classe exceptionnelle. [Enquête CNRS, dirigée par Catherine Marry, 2005.]

– Pourcentage des femmes et des hommes illettrés par pays dans le monde

Santé

D'après l'Organisation mondiale de la santé, *le sexe - fait biologique d'être un homme ou une femme - et le genre ont un impact important sur la santé*. "Bien que l'espérance de vie des femmes soit supérieure à celle des hommes dans la plupart des pays, un certain nombre de facteurs sanitaires et sociaux font que les femmes ont une moins bonne qualité de vie". "La discrimination en fonction des sexes engendre de nombreux dangers pour la santé des femmes, parmi lesquels la violence physique et sexuelle, le VIH/sida, le paludisme et la pneumopathie chronique obstructive". Cette dernière maladie est notamment causée par le fait de cuisiner sur des feux ouverts ou des réchauds traditionnels, elle cause de 500 000 décès de femmes par an.

Entre 350 et 550 000 femmes meurent chaque année au cours de leur grossesse ou pendant l'accouchement.

Chaque année, environ 22 millions d'avortements à risque sont pratiqués, notamment à cause de législations restrictives (pénalisation de l'avortement, y compris parfois en cas de viol, d'inceste ou de malformation du foetus) et de manque d'accès à des services de santé de la procréation légaux, sûrs et abordables. Selon l'OMS 47 000 femmes en meurent (OMS, 2008). Dans l'Union européenne des pays ont des législations restrictives ou qui tentent de remettre en question le droit à l'IVG : Malte (interdiction de l'IVG), Irlande (autorisation seulement en cas de danger pour la vie de la femme), Pologne…

Les victimes du VIH/Sida sont pour moitié des femmes. En Afrique subsaharienne, 61 % des adultes vivant avec le VIH-Sida sont des femmes. Leur nombre a doublé entre 1994 et 2004 (de 7 à 13,8

millions de femmes) et 75% des 15-24 ans nouvellement séropositifs sont des femmes. Dans les Caraïbes, la proportion de femmes vivant avec le virus atteint 43%.

La nécessité de prendre en compte le caractère sexo-spécifique de l'épidémie de Sida a été soulignée lors de la Journée mondiale contre le Sida, le 1er décembre 2007.

– Statistiques internationales de la mortalité maternelle et infantile

Violences

Selon la Déclaration des Nations unies sur l'élimination de la violence à l'égard des femmes, la violence faite aux femmes désigne *tous actes de violence dirigée contre le sexe féminin, et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, y compris la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou la vie privée*.

Ainsi, les mutilations sexuelles féminines continuent d'être pratiquées dans un trentaine de pays en Afrique et au Moyen Orient, ainsi que dans des régions accueillant des migrant-es originaires de ces pays. Environ 125 millions de femmes et de fillettes sont concernées par cette pratique culturelle qui consiste à supprimer tout ou partie des organes génitaux externes, avec de considérables conséquences psychologiques (traumatismes, dépressions) et physiques (hémorragies, douleurs persistantes, accouchements difficiles…). Au moins deux millions de fillettes sont encore victimes de mutilations sexuelles chaque année et 30 millions de filles de moins de 15 ans le seront dans les 30 prochaines années. Dans certains pays les MSF sont généralisées (de 98 à 88 % des femmes en Somalie, Mali, Guinée, Djibouti, Erythrée, Egypte, Sierra Leone, Soudan…), dans d'autres ce sont des pratiques qui ne touchent qu'un faible ou très faible pourcentage des femmes, de certains groupes ethniques.
500 000 femmes seraient concernées dans l'Union européenne. Paradoxalement, si l'excision recule en Afrique, elle tend à augmenter dans des pays d'accueil, comme les Etats-Unis.
– Synthèse Unicef, 2013. Télécharger (pdf 7 p.)
– Documentation : http://www.excisionparlonsen.org

Sur les 40 millions de personnes réfugiées à cause d'un conflit armé et de violations des droits humains, 75 % sont des femmes et des enfants (2010). Le Haut Commissariat des Nations unies aux réfugiés insiste pour que soit reconnue la spécificité du statut de femme réfugiée, et notamment que les violences sexuelles soit un motif suffisant pour obtenir le statut de réfugiée .

Chaque année, quatre millions de femmes sont vendues et achetées pour le mariage forcé, l'esclavage, la prostitution. Environ 40 millions de personnes sont prostituées dans le monde, en grande majorité des femmes et des enfants. La prostitution engendrerait un chiffre d'affaire mondial de 60 milliards d'euros ; elle représente jusqu'à 14 % des PIB de pays d'Asie, 5 % du PIB des Pays-Bas (OIT).

Dans le monde, une femme sur trois a été violée, battue, ou victime d'une forme ou d'une autre de mauvais traitements au moins une fois dans sa vie. D'après l'OMS "certaines études révèlent que près d'une femme sur cinq déclare avoir été abusée sexuellement avant l'âge de quinze ans". Dans certains pays, la violence domestique est la cause principale de la mort ou de l'atteinte à la santé des femmes entre 16 et 44 ans.

Le rapport de l'Unicef "Cachée sous nos yeux" (septembre 2014) indique que dans le monde, environ 120 millions de filles de moins de 20 ans (environ 1 sur 10) ont subi des rapports sexuels forcés ou

d’autres actes sexuels forcés et une sur trois des adolescentes mariées âgées de 15 à 19 ans (84 millions) ont été victimes de violences émotionnelles, physiques ou sexuelles perpétrées par leurs maris ou partenaires. Résumé (pdf 8 p.)

En France

Selon l’Observatoire national des violences faites aux femmes (rapport 2013), en moyenne 201 000 femmes de 18 à 59 ans vivant en couple en France métropolitaine, sont victimes de violences conjugales physiques ou sexuelles. Seulement 22% des femmes victimes de violence conjugale ayant appelé le **3919** (numéro gratuite mis en place pour les femmes victimes de violences) ont déposé une plainte, dont peu sont suivies de condamnations.

Derniers chiffres : en 2015, 122 femmes ont été tuées par leur compagnon ou ex-compagnon, soit une femmes tous les trois jours en moyenne. 22 hommes sont morts victimes de leur compagne ou ex-compagne, ou compagnon. 36 enfants sont également morts concomitamment à l’homicide ou tentatives d’homicide de leur père ou de leur mère et 96 enfants sont orphelins de l’un ou de leurs deux parents.
D’après l’*Etude nationale sur les morts violences au sein du couple* en 2015 , "Les circonstances le plus souvent mises en évidence dans les cas d’homicide au sein du couple sont la séparation (42) et la dispute (38)". Pour les hommes, le refus de la séparation (40) – en cours ou passée – reste la cause majeure du passage à l’acte. Viennent ensuite la dispute (30), la maladie de la victime (18), la jalousie (10), la folie ou la dépression (8), les difficultés financières (3), la maladie de l’auteur et de la victime et la maladie de l’auteur (2 chacun) ainsi que les violences subies, les causes multiples et la dénonciation de faits incestueux (1 chacun). La cause principale du passage à l’acte pour les femmes demeure la dispute (8). Les violences subies et la folie ou la dépression ont motivé 3 faits chacun. Viennent ensuite la séparation et la maladie/vieillesse de la victime (2 chacun), la jalousie et les difficultés financières (1 chacun).

Chiffres 2014 : 118 femmes ont été tuées par leur compagnon ou ex-compagnon. 25 hommes sont morts victimes de leur compagne ou ex-compagne (ou pour deux d’entre eux de leur compagnon), 5 étant eux-mêmes auteurs de violences.
37 % des auteurs étaient déjà connus des services de police ou de gendarmerie
7 enfants sont morts concomitamment à l’homicide de leur père ou de leur mère. Mais, en plus 28 enfants ont été tués dans le cadre de « séparations difficiles ou de conflits de couple » n’impliquant pas la mort d’un parent. 18 de ces infanticides ont été commis par des pères, 4 par des mères et 1 par le beau-père. D’autre part 11 enfants ont été témoins de scènes de crime.

Chiffres 2013 : 121 femmes et 25 hommes sont morts victimes de leurs compagnons ou ex-compagnons, soit près de 20 % des homicides de toute nature répertoriés. 50% des victimes avaient déjà subi des violences au sein du couple. 13 enfants ont été victimes de violences mortelles exercées par leur père ou leur mère (contre 9 en 2012) et 23 enfants ont été témoins d’un tel crime (20 en 2012) (ministère de l’Intérieur).

En 2012, 148 femmes étaient mortes du fait de violences masculines domestiques. (Le chiffre était de 122 en 2011 et 150 en 2010).
En 2012 incluant les suicides des auteurs et les homicides de victimes collatérales, ces violences ont occasionné en tout la mort de 244 personnes. Neuf enfants ont été tués par leur père en même temps que leur mère (2012). La motivation majoritaire est la non-acceptation d’une séparation.
– Les actes de violence au sein du couple touchent, selon une enquête nationale publiée en 2003, près d’une femme sur dix en France. Sur 652 femmes victimes d’homicides entre 1990 et 1999, sur Paris et la proche banlieue, la moitié ont été tuées par leur mari ou leur compagnon.
– Une femme meurt tous les 2,5 jours du fait de violences par leur compagnon ou ex-compagnon

(conjoint, concubin ou pacsé). Un homme meurt tous les 14 jours du fait de violences dues à sa compagne. (2012)
– Parmi les femmes responsables de morts violentes, plus d'une femme sur deux subissait des violences, contre un homme sur quinze. Ainsi, sur les 26 femmes auteures d'homicide en 2012, 17 (soit 65%) étaient victimes de violences de la part de leur partenaire.
– Le coût économique des violences au sein du couple est évalué à 2,5 milliards d'euros par an (2012). Ce chiffre est calculé à partir notamment des frais médicaux, de justice et de police, et de perte de production dûe aux décès et aux incarcérations.
– Les appels mensuels au numéro gratuit pour les femmes victimes de violences, 3919 (gratuit 7 jours sur 7 depuis janvier 2014), sont passés de 4 000 à 7 000 en six mois.

En Europe

L'Agence de l'étude des droits fondamentaux de l'Union européenne (FRA) a publié en 2014 les résultats d'une grande enquête à l'échelle européenne sur les violences "domestiques" (sexuelles, physiques, psychologiques) perpétrés par un-e partenaire intime, ainsi que sur les violences dans l'enfance. Basée sur des entretiens avec 42 000 femmes dans les 28 pays européens, l'étude "montre que la violence à l'égard des femmes, en particulier la violence fondée sur le genre qui touche les femmes de manière disproportionnée, constitue une violation des droits de l'Homme répandue que l'UE ne peut se permettre d'ignorer". Quelques données issues du rapport :
– 13 millions de femmes dans l'UE ont été victimes de violence physique au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête, ce qui correspond à 7 % des femmes âgées de 18 à 74 ans dans l'UE
– 3,7 millions le nombre de femmes dans l'UE victimes de violence sexuelle au cours des 12 derniers mois précédant l'enquête, correspondant à 2 % des femmes âgées de 18 à 74 ans dans l'UE.
– Une femme sur 20 (soit 5 %) a été violée depuis l'âge de 15 ans.
– Environ 12 % des femmes indiquent avoir fait l'objet avant l'âge de 15 ans d'une forme d'abus ou d'incident sexuel perpétré par un adulte, ce qui correspondrait à 21 millions de femmes dans l'UE.
– 53 % des femmes évitent, du moins parfois, certaines situations ou certains lieux de peur d'être agressées physiquement ou sexuellement. En comparaison, les enquêtes existantes sur la victimisation criminelle et la peur de la criminalité montrent que bien moins d'hommes restreignent leurs déplacements.
– Télécharger le résumé de l'enquête (pdf 4 p.) ; Télécharger l'enquête (pdf 46 p.)

– Consulter notre rubrique générale sur les violences contres les femmes

Genre et culture

Les milieux de l'art et de la culture sont très marqués par des disparités de genre. Ainsi, selon l'édition 2015 de la brochure « Où sont les femmes ? pour plus d'égalité dans la culture", publiée par la SACD, en France :
0% des Théâtres nationaux sont dirigés par une femme
4% des oeuvres musicales contemporaines programmées sont composées par des femmes
4% des concerts ou opéras sont dirigés par des femmes
8% des Centres Chorégraphiques nationaux sont dirigés ou co-dirigés par des femmes
15% des Maisons d'opéra sont dirigées par une femme
17% des œuvres de fiction diffusées à la TV sont réalisées par des femmes
19% d'écart de revenus en faveur des hommes au sein du secteur culturel toutes professions confondues
20 % de films sortis en salle réalisés ou co-réalisés par des femmes en France
22 % des textes joués sont écrits par des femmes

26% des spectacles sont mis en scène par des femmes
28% des solistes instrumentistes sont des femmes
29% des œuvres de fiction diffusées à la TV sont écrites par des femmes
26% des Centres dramatiques nationaux et régionaux sont dirigés ou co-dirigés par une femme
27% des Scènes nationales sont dirigées par une femme

Aide au développement

L'OCDE propose un marqueur d'égalité hommes-femmes pour l'Aide publique au développement (APD) des pays riches. Ainsi, sur les 26,8 milliards de dollars d'APD décaissée et marquée par ce moyen en 2006, 7,2 milliards (environ 27 %) étaient identifiés comme contribuant à l'égalité des sexes, soit une augmentation de 2,5 milliards (environ 17 %) par rapport à 2002. Toutefois, seule la moitié de l'aide de l'OCDE susceptible d'être ainsi marquée pour les questions de genre l'est effectivement. Mais seuls 5 % de l'aide marquée pour le genre vont aux secteurs économiques, alors que la part de l'APD globale destinée à ces secteurs est de 20 %. D'autre part une partie extrêmement négligeable de ces aides vont aux organisations de femmes. (Source Unifem).

Alors que les femmes sont majoritaires dans le domaine de l'agriculture dans les pays les plus pauvres, 5% seulement des services de vulgarisation agricole leur sont destinés. On estime qu'en Afrique, elles ont accès à 10% du montant total des crédits alloués aux petits paysans et 1% du montant total des crédits affectés au secteur agricole.

– Voir nos ressources sur Genre et développement

Sources documentaires et statistiques

Bases de données internationales

– Le "World's Women 2010 : Trends and Statistics" est la cinquième édition du rapport statistique des Nations unies sur les femmes. Sa parution coïncide avec la première journée internationale des statistiques (20/10/2010). Les informations sont en anglais.

Rapport statistique mondial sur les femmes, ONU 2010
Télécharger le résumé en anglais (pdf, 6 pages)

Population et famille
Santé
Education
Travail
Pouvoir et décision
Violences contre les femmes
Environnement
Pauvreté

– La base de données de l'OCDE Égalité homme-femme, Institutions et Développement (EID) OCDE est un instrument pour les chercheurs et responsables politiques pour connaître et analyser les obstacles à la participation des femmes au développement économique. Elle propose de nouveaux indicateurs des obstacles institutionnels à l'égalité homme-femme. (En anglais)
- Base de données de l'OCDE sur l'égalité des genres
- Page de présentation et de téléchargement de la dernière synthèse du "Social Institutions and

Gender Index" (SIGI) de l'OCDE, juin 2012, en anglais : >>>>>

– Publié par l'UNESCO en mars 2012, *L'Atlas mondial de l'égalité des genres dans l'éducation* (pdf 94 pages, 6,4 Mo) comprend plus de 120 cartes, graphiques et tableaux présentant un large éventail d'indicateurs ventilés par sexe. Il permet de visualiser les parcours éducatifs des garçons et des filles en termes d'accès, de participation et de progression, de l'enseignement primaire à l'enseignement supérieur.

France

– Voir notre rubrique faits et chiffres sur l'emploi et légalité professionnelle
– Repères statistiques du Haut Conseil à l'égalité
– INSEE, dossier Femmes et hommes (mai 2014)
– Paru en 2014 : ***Chiffres clés de l'égalité entre les femmes et les hommes édition 2014*** , par le ministère des Droits des Femmes (pdf 1,2 Mo).
– Paru en 2013 : ***Chiffres clés 2012 de l'égalité entre les femmes et les hommes*** , par le ministère des Droits des Femmes (pdf 1,2 Mo).
– Paru en 2012 : ***Chiffres-clés de l'égalité femmes-hommes en 2011*** , Ministère des droits des femmes. (Lecture en ligne ou téléchargement pdf 64 pages, 1,75 Mo)
– Paru en 2011 : rapport de l'IGAS (Inspection générale des affaires sociales) réalisé par Brigitte Grésy : ***L'égal accès des femmes et des hommes aux responsabilités familiales et professionnelles***
– Paru en 2010 : ***Chiffres clés 2009 de l'égalité entre les femmes et les hommes*** , par le Secrétariat d'Etat à la solidarité. (pdf 1,2 Mo).
– Paru en 2009 : ***Chiffres clés 2008 de l'égalité entre les femmes et les hommes*** , par le Secrétariat d'Etat à la solidarité. (pdf 850 ko).

– Données de l'INSEE désagrégées par sexe
– Insee, *Regards sur la parité*, 2008
– Données proposées par l'Observatoire des inégalités
– Chiffres du Service des Droits des femmes et de l'Egalité
– Sur l'égalité scolaire en France
– Site pour les professionnels de santé sur les violences conjugales
– Loi du 4 avril 2006 renforçant la prévention et la répression des violences au sein du couple ou commises contre les mineurs
– Rubrique "hommes femmes" de l'Observatoire des inégalités

International

– Rapport Unifem *Genre et redevabilité*, d'où sont extraites une partie des données ci-dessous concernant les pays en développement (sur APD, Economie et participation politique). *Le résumé, téléchargement pdf 24 pages.*
– Faits et chiffres de l'OMS sur la santé des femmes
– Amnesty international, action concernant les violences faites aux femmes

Europe

– Rapport du Lobby européen des femmes Women's Watch 2012-2013, évaluation féministe des droits des femmes de l'égalité femmes-hommes dans 30 pays européens. Télécharger ***Women's Watch 2012-2013*** ; Consulter par pays
– Télécharger la note du Lobby européen des femmes *Women in UE, Facts, Figures & Quotes*, mars

2011 (word, 350 ko)
- Documents et rapports du Parlement européen
- Base de données sur la prise de décision des femmes et des hommes en Europe
- Avis du comité consultatif de l'égalité des chances entre les hommes et les femmes
- Consulter notre rubrique sur la politique d'égalité au niveau de l'Union européenne

---

Autres chiffres et analyses des inégalités dans le rapport d'Adéquations sur les droits économiques, sociaux et culturels des femmes

---

Notes

[1] **Cheffes d'Etat élues** : Argentine : Cristina Elisabet Fernandez de Kirchner (2007) - Brésil : Dilma Rousseff Jean (2010) - Costa Rica : Laura Chinchilla (2010) - Finlande : Tarja Halonen (2000 et 2006) - Inde : Pratibha Patil (2007) - Kirghizistan : Rosa Otounbaieva (2010) - Kosovo : Atifete Jahjaga (2011) - Libéria : Ellen Johnson Sirleaf (2006) - Lituanie : Dalia Grybauskaite (2009) - Suisse : Micheline Calmy-Rey (2011) . **Cheffes de gouvernement** : Allemagne : Angela Merkel (2005) - Australie : Julia Gillard (2010) - Bangladesh : Sheikh Hasina Wajed (2009) - Croatie : Jadranka Kosor (2009) - Danemark : Helle Thorning-Schmidt (2011) - Islande : Johanna Sigurðardottir (2009) - Slovaquie : Iveta Radicova (2010) - Thailande : Yingluck Shinawatra (2011) - Trinité et Tobago : Kamla Persad-Bissessar (2010)

Copyright © Site de l'Association Adéquations - https://www.adequations.org/spip.php?article363